BELLE-ÎLE-EN-MER ÎLE DE GROIX HOUAT HOËDIC

par Quiberon et Lorient

BON DE COMMANDE
OFFRE CSE 2024*

*Offre non cumulable valable sur les billets passagers plein tarif du 08/01/2024 au 05/01/2025

Raison Sociale : _____

_____

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Email : _____

Merci de nous faire parvenir la commande suivante :

NB. DE BILLETS ADULTES	NB. DE BILLETS JEUNES (18 À 25 ANS INCLUS)	NB. DE BILLETS ENFANTS (4 À 17 ANS INCLUS)**
_____ x 28,40 € = _____€	_____x 20,70 € = _____€	_____x 17,20 € = _____€
Total de la commande : _____€		

** Billets enfants - de 4 ans gratuits

Règlement de la commande***

☐ par virement ☐ par chèque (à l'ordre de la Compagnie Océane)

***Aucune commande ne sera prise en compte sans le règlement. Quantité minimum de la commande : 10 billets par multiple de 10.

Le tarif CSE

L'offre CSE représente une remise allant jusqu'à 30 % sur le plein tarif y compris en pleine saison. Ces tarifs sont **applicables 12 mois** à compter de la date d'achat par le CSE et valables toute l'année pour l'une des prestations suivantes :

Belle-Île-en-Mer au départ de Quiberon à la journée ou en différé ;

Les Îles de Houat ou Hoëdic au départ de Quiberon à la journée ou en différé ;

L'Île de Groix au départ de Lorient à la journée ou en différé.

A _____ Le _____

Signature :

Compagnie Océane – Les îles du Morbihan

Commande à adresser à

Compagnie Océane Offre spéciale CSE
Quai Bonnelle - 56 360 LE PALAIS

Votre contact

Céline – Service commercial
Tél : 02 97 31 34 45
offreceoceane@compagnie-oceane.fr

Des lignes maritimes du réseau de transport de la Région Bretagne BREIZHGO

Région BRETAGNE

BELLE-ÎLE-EN-MER ÎLE DE GROIX HOUAT HOËDIC

par Quiberon et Lorient

BON DE COMMANDE
OFFRE CSE 2024*

***Offre non cumulable valable sur les billets passagers plein tarif du 08/01/2024 au 05/01/2025**

A qui s'adresse l'Offre Spéciale CSE ?

A toute personne, salariée dans l'entreprise, souhaitant bénéficier à titre individuel, en famille ou entre amis, des prestations maritimes de la Compagnie Océane.

Quels sont les avantages de l'Offre Spéciale CSE ?

L'Offre Spéciale CSE est très simple d'utilisation. Le salarié utilise ses bons d'échange aux jours et horaires souhaités, sur l'une des destinations proposées. **Cette offre représente une remise allant jusqu'à 30 % sur le plein tarif y compris les week-ends et en pleine saison.**

- → 5 bons vous seront offerts, par tranche de 100 bons achetés cumulés.
- → 50 bons additionnels seront offerts par tranche de 1 000 bons achetés cumulés.

Les gratuités seront calculées au prorata du nombre de bons adultes et jeunes achetés.

Ex : 60 bons adultes + 40 bons jeunes = un total de 100 bons achetés, soit 3 bons gratuits adultes + 2 bons gratuits jeunes. Ces bons gratuits pourront être offerts ou revendus (au choix du CSE) aux salariés. Aucune distinction avec les bons achetés n'apparaîtra sur ces bons.

Comment fonctionne l'offre spéciale CSE ?

Le CSE achète les bons d'échange puis les revend aux salariés ; il peut abonder.

Quelles sont les conditions d'achat de l'Offre Spéciale CSE ?

La commande doit comporter un **minimum** de 10 bons d'échange. La quantité souhaitée par catégorie de tarif (adulte ou jeune) devra être un multiple de 10.
Toute commande sera passée par écrit en utilisant le bon de commande joint :

Par courrier : Compagnie Océane – Offre Spéciale CSE – Gare maritime – Quai Bonnelle – 56 360 Le Palais.
Par mail : offreceoceane@compagnie-oceane.fr (si règlement par virement)

Le CSE s'engage à informer les salariés sur l'utilisation des bons et notamment sur la **réservation obligatoire au moins une semaine avant le départ.**

Comment le salarié doit-il utiliser les bons d'échange Spécial CSE ?

Le salarié devra obligatoirement réserver ses traversées au moins une semaine avant son départ au numéro suivant : 02 97 31 34 45 (prix d'un appel local), en précisant le numéro de la carte se trouvant sur le bon d'échange. Un numéro de réservation lui sera communiqué. Ce bon d'échange n'est en aucun cas un titre de transport, **il l'échangera à nos guichets avant son départ.** Aucun titre de transport ne sera délivré sans présentation du bon d'échange.

Quelle est la validité des bons d'échange Spécial CSE ?

Les bons d'échange sont valables 12 mois, à compter de la date d'achat par le CSE.En fin de validité, les bons restants au CSE et aux salariés ne seront en aucun cas repris pour avoir ou remboursement par la Compagnie Océane.

Votre contact

Céline – Service commercial
Tél : 02 97 31 34 45
offreceoceane@compagnie-oceane.fr

Compagnie Océane – Les îles du Morbihan

Des lignes maritimes du réseau de transport de la Région Bretagne BREIZHGO

Région Bretagne